



Scanner le code ci-dessus pour
vérifier la conformité du diplôme
sur www.ffss.fr



ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE
SECOURISTE - PSE1
Programme 2025

Paris, le 20 décembre 2025

- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.726-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 modifié portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière opérationnelle de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 26 mai 1993 portant agrément de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme pour diverses unités d'enseignements de sécurité civile ;
- Vu la circulaire du 3 septembre 2024 relative aux programmes 2025 pour les unités d'enseignements des premiers secours ;
- Vu le procès-verbal de l'équipe pédagogique n° F-2025-61386, établi en date du 20 décembre 2025 ;

Le président, atteste que

M. Younesse JAOUAB
Né le 12 janvier 1978 à BELLEY (01)

a suivi une session de formation continue relative à l'unité d'enseignement :

« premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1)

qui s'est déroulée le 20/12/2025, à CHAMBERY.

Ses compétences de secouriste (PSE 1) peuvent être exercées jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard au 31 décembre inclus de l'année 2026 sous l'égide d'un organisme habilité à la formation aux premiers secours conformément aux textes réglementaires en vigueur ou dans le cadre d'une activité professionnelle lorsque celles-ci sont exigées.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Christian POUTRIQUET